

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 Mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Mr Maire, régulièrement convoqué dans les locaux de la Mairie, à l'effet de délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

### Ordre du Jour :

- Statut juridique du nouvel employé communal
- CSVA : Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2019
- Finances : Révision emprunt
- Vente TEISSIERES-DE-CORNET / Cyrille VERNIOL et Sophie UZOLET

### Questions diverses

Calendrier des tenues de vote : Elections Européennes

**Etaient présents :** BORIE Simon, CRUÈGHE Thierry, FLAGEL Marc, CLUSE Evelyne, DELZANGLES Jacques, FOURNIER Yves, GIRAUD Jean Francis RIGAUDIERE Vincent, SERGUES-MOUMINOUX Karine.

**Etait absents :** RISPAL Stéphanie

**Procuration :** /

Est nommée secrétaire de séance : Evelyne CLUSE

### **- Recrutement employé communal**

Monsieur le Maire détaille les différentes phases du recrutement de l'employé communal qui succèdera à Monsieur Castel. Sur les 5 candidats reçus aux entretiens, 3 d'entre eux se sont démarqués ; Monsieur Dujols, Monsieur Combelle ainsi que Monsieur Cairon. Au vu des différents points que sont :

- la motivation
  - les revendications salariales et financières
  - l'expérience
  - les qualités personnelles
- les notations du jury, Monsieur CAIRON Cédric, âgé de 29 ans a été choisi pour effectuer les missions d'agents technique territorial au sein de la commune de TEISSIERES DE CORNET. Son contrat débute le 20 mai prochain pour un tuilage de 1 mois environ. Son année de stage devrait être clôturée par une titularisation au grade d'agent Technique Territorial de 2eme classe à temps complet. Les indices de rémunération ne seront fixés que lorsque la prise en compte des années de travail dans le privé sera appliquée. Un arrêté de nomination devra être pris début du mois de Juin.

### **- Centre Social de la Vallée de l'Authre**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre a déposé le **26 décembre 2018** une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays d'Aurillac pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2019 ».

Afin de permettre au centre social de mobiliser les crédits LEADER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 95€ 05 pour cette opération. Cette participation sera comprise dans la subvention globale qui sera attribuée au centre social pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 95€ 05 au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2019 ».
- de retenir la même base de dépenses que celle du programme LEADER.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question

### ▪ **Finances : révision de l'emprunt**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu des taux préférentiel de prêt il serait peut-être opportun de rembourser le prêt de la salle des fêtes et reprendre un nouvel emprunt afin de payer l'investissement. Il détaille l'échéancier prévu et la proposition faite par le crédit agricole. La décision serait la suivante : prendre un emprunt de 100 000 € sur 8 ans à un taux de 0,65%. Ce qui engendrerait un remboursement capital/intérêt de 13 000 € /an.

**Le conseil accepte la proposition avec 10 voix pour.**

Monsieur le Maire en profite pour informer les membres du conseil qu'une négociation est en cours avec une assurance partenaire du crédit agricole afin que la cotisation annuelle pour l'assurance des élus, bâtiments et véhicule communaux baissent. Une économie de prêt de 600 € pourrait être réalisée avec des contrats présentant les mêmes garanties et prestations sans franchise. Dans la mesure où les contrats avec GROUPAMA arrivent à expiration en décembre 2019, il conviendra de faire le nécessaire dès cet automne.

### ▪ **Vente TEISSIERES DE CORNET/ UZOLET-VERNIOL**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que pour pouvoir finaliser la vente entre la commune et Monsieur Verniol/Mme Uzolet pour le bien considéré comme délaissé communal par délibération du 15 mars 2018, il convient de faire ce soir et à l'unanimité le constat de :

- l'état désaffectation sur ladite portion
- du déclassement de cette partie sans enquête publique nécessaire dans la mesure de la non atteinte aux fonctions de desserte et de circulation par la voie publique
- de purge du droit de priorité des riverains

Le conseil Municipal donne au Maire les pouvoirs afin de régulariser l'acte de vente.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

### ▪ **Informations :**

Monsieur le Maire souhaite élaborer le calendrier de la tenue du bureau de vote en vue des élections européennes le 26 mai prochain. La répartition se fait de la manière suivante :

8h00/10h00	FLAGEL/BORIE
10H00/12H00	RIGAUDIERE/SERGUES
12H00/14H00	CRUEGHE/FOURNIER
14H00/16H00	GIRAUD/CLUSE
16H00/18H00	DELZANGLES/CRUEGHE/FLAGEL
DEPOUILLEMENT	DELZANGLES/CRUEGHE/ FLAGEL/CLUSE/GIRAUD/FOURNIER/SERGUES/BORIE

### ▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame Sergues communique aux membres du conseil municipal le courrier qui lui est adressé de la part de l'APE afin d'obtenir une subvention exceptionnelle en vue du voyage scolaire de fin d'année.
- Monsieur Borie informe les membres du conseil que le quatuor « sax4you » présentera un concert à la salle du Meyrou le 14 septembre prochain à 20h30. Les entrées seront gratuites et le CCAS mettra en place une régie afin de faire une buvette dont les recettes lui seront reversées.
- Monsieur Giraud intervient suite à la réunion de la CABA qui s'est déroulé ce soir à 18h00. Il informe les membres du conseil des ajustements sur la procédure. A priori, et ce, avant que les enquêtes publiques ne démarrent les personnes qui auront émis des doléances sur le cahier disponible en Mairie à cette fin, devront informer la CABA par courrier de leur requêtes afin que celles-ci soient prises en compte par les enquêteurs. La carte ne sera votée quant à elle qu'au moins de septembre. La Mairie va se renseigner afin d'informer aux mieux les administrés.

Monsieur Giraud souhaiterait avoir accès au dossier relatif aux biens sectionnaires afin de clarifier certains propos et être certain des ayants droits des différentes sections.

Il demande qu'au vu de l'examen de ce dernier, que certaines conditions ou/et accords oraux (qui datent des mandats précédents) soient actés ou réduit à néant afin que certains droits soient mis à jour.

FIN DE LA SEANCE A 22h55